



DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES ANNEE 2014

BUDGET 2014

I – TEXTE REGLEMENTAIRE

L'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires dans les collectivités de + 3 500 habitants dans un délai de 2 mois précédent l'examen du budget.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- D'être informée sur l'évolution de la situation financière de la communauté de communes
- D'apprécier les contraintes
- De discuter des orientations budgétaires préfigurant les priorités qui seront traduites dans le budget primitif (Conseil Communautaire du 6 mars 2014)
- De s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité.

2 – PRISE EN COMPTE DU CONTEXTE GENERAL

Une reprise incertaine, fragile et inégale.

La situation budgétaire au niveau national se caractérise par une forte augmentation des prélèvements obligatoires sur les ménages et sur les entreprises.

Les dotations :

Comme le prévoit le projet de loi de finances 2014, le concours financier de l'Etat aux collectivités locales sera réduit de 1,5 milliard d'euros en 2014 et 2015. (840 millions d'euros en moins pour le bloc communal (dont 70% pour les communes et 30% pour l'intercommunalité).

La péréquation horizontale :

Le montant des ressources du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communales (FPIC) est fixé ex ante dans la loi de finances. En 2012, les ressources de ce fonds étaient de 150 millions d'euros. Pour 2013, elles étaient fixées à 360 millions d'euros. Elles sont fixées respectivement à 570 et 780 millions pour 2014 et 2015, pour atteindre à partir de 2016 et chaque année 2% des ressources fiscales communales et intercommunales.

Le projet de loi de finances 2014 propose également des ajustements des critères de répartition : augmentation de la part du revenu par habitant de 20 à 25 %, relèvement du plafond de prélèvement de 11 % à 13 % des recettes fiscales...

La péréquation verticale :

Les dotations de péréquation augmenteront en 2014 au moins comme en 2012 soit +109 millions pour le bloc communal.

La DGF :

Depuis 2011, le montant de la DGF n'est plus indexé mais est fixé chaque année en loi des finances.

En 2014, l'enveloppe à répartir au titre de la DGF sera minorée de 3.3% par rapport à la LFI 2013.

L'augmentation des taux de TVA :

Afin de financer le crédit d'impôt compétitivité emploi mis en place en 2013, des hausses de TVA de 19.6 à 20% et de 7 % à 10 % ont été programmées au 1^{er} janvier 2014.

Concernant le FCTVA, le taux de remboursement forfaitaire est porté à 15.761% pour les dépenses éligibles réalisées à compter du 1^{er} janvier 2014 (contre 15.482% auparavant).

L'épargne

- **L'épargne de gestion courante** est un indicateur qui permet d'évaluer la capacité de la collectivité à un excédent sur sa section de fonctionnement. C'est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de gestion.
- **L'épargne brute** (capacité d'autofinancement) est égale à l'épargne de gestion diminuée des frais financiers (intérêts d'emprunts). L'épargne brute permet de mesurer la capacité de la section de fonctionnement à dégager de l'excédent et donc à financer le remboursement de la dette.
- **L'épargne nette** = CAF diminuée du montant du remboursement du capital de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour financer l'équipement brut après financement des remboursements de la dette.

	2011	2012	2013
<i>Epargne de gestion</i>	1 407 000	1 487 000	1 344 108
<i>Epargne brute</i>	1 256 000	1 324 000	1 177 822
<i>Epargne nette</i>	1 116 000	1 167 000	948 835

L'année 2013 voit l'épargne brute de la collectivité en diminution, principalement due à la décision modificative produite pour le financement des charges du personnel.

La dette

Situation au 31 décembre 2013

L'annuité de la dette est ventilée comme suit :

	<i>Encours de la dette au 1^{er} /Janv.</i>	<i>Annuités</i>	<i>Capital</i>	<i>Intérêts</i>
2013	4 947 662	407 893	224 974	183 483
2014	4 714 355	426 880*	245 380	181 500

*Emprunts Voirie 2012 et Quai de transfert pris en compte dans l'encourt de la dette à compter de 2013. Les premiers remboursements de l'annuité débutent en 2014

LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

<i>Chapitre</i>	<i>Budgétisé</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Disponible</i>
<i>011 charges à caractère général</i>	4 529 773.86	4 353 640.57	176 133.29
<i>012 Charges du personnel</i>	3 785 106.00	3 783 108.97	1 997.03
<i>014 Atténuation de charges</i>	2 394 726.00	2 283 675.00	111 051.00
<i>023 Virement en invest.</i>	965 828.00	-	965 828.00
<i>042 Opérations d'ordres</i>	164 000.00	267 701.65	-103 701.65
<i>65 Autre charges de gestion courante</i>	378 981.00	377 285.70	1 103.65
<i>66 Charges financières</i>	173 600.00	166 285.70	7 314.30
<i>67 Charges exceptionnelles</i>	2 000.00	1 363.46	636.54
Total général	12 394 014.86	11 233 652.63	1 160 362.23

Une augmentation des dépenses globales de fonctionnement de 5.70 % par rapport à 2012 dues notamment à :

- Une augmentation des 7.94 % des charges à caractère général
- Une augmentation d'environ 9% pour les charges du personnel

<i>Chapitre</i>	<i>Budgétisé</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Disponible</i>
002 résultat de fonctionnement reporté	721 563.86	0.00	721 563.86
013 Atténuation de charges	260 000	279 794.06	-19 794.06
70 produits de services	830 000	915 985.60	85 985.60
73 Impôts et taxes	7 871 755	8 069 411.90	197 656.90
74 Dotations, subventions	2 710 696	2 876 264.18	165 568.18
75 Autres produits de gestion courante	0.00	953.84	-953.84
77 Produits exceptionnels	0.00	108 463.75	-108 463.75
Total général	12 394 014.86	12 250 873.33	143 141.53

Une augmentation des recettes globales de fonctionnement de 3.64 % par rapport à 2012 dues notamment :

- Aux recettes fiscales qui témoignent d'une certaine dynamique + 5% par rapport à 2012.
- A une baisse des reversements de fiscalité et des dotations de l'Etat de 0.98% par rapport à 2012.
- A une hausse des produits services d'environ 20% par rapport à 2012. (ALSH, Crèches, APS).

En conclusion :

Budget	Dépenses fonctionnement	Recettes de fonctionnement
2012	10 628 123.40	11 821 280.36
2013	11 233 652.63	12 250 873.33
Evolution 2013/2012	+ 5.70 %	+ 3.64 %

1. Le budget 2014 intègrera en section de fonctionnement :

- Compte tenu du contexte national et des orientations budgétaires de l'Etat, le budget 2014 verra la mise en place d'une maîtrise des charges de gestion et une optimisation des recettes.
- Une évolution des produits de l'imposition directe liée exclusivement à :
 - a) l'augmentation mécanique des bases d'imposition fixées par l'administration fiscale
 - b) La revalorisation d'une dynamique du territoire communautaire.
- Une augmentation du reversement sur le FNGIR d'environ 113 260 €.
- Une augmentation des taux de la TVA.
- Une légère augmentation des charges à caractère général, (environ 2.65 %) qui sera maîtrisée par un contrôle de gestion rigoureux au niveau des services de la collectivité.
- Une évolution mesurée de la masse salariale (6.85 % environ) mais qui prend en compte les évolutions statutaires des agents et les transferts de compétences liés à l'amélioration des services publics et décidés en 2013.
- A l'initiative du Vice-Président et du travail effectué par la commission jeunesse, une inscription, en dépenses imprévues, de crédits d'un montant de 54 000 €, pour la prise en compte de la réforme des rythmes scolaires.

A l'instar des autres collectivités, l'effort doit se focaliser sur la restauration des marges d'autofinancement.

2. Pour la section d'investissement :

Envoyé en préfecture le 27/02/2014

Reçu en préfecture le 27/02/2014

Affiché le



Le budget intégrera les dépenses suivantes :

- Le remboursement du capital de la dette pour 245 380 €.
- Les restes à réaliser pour un montant de 1 437 550 €

Les principaux projets de travaux suivants :

- Création d'un ponton pour bateaux à passagers à Cussac Fort Médoc :

Les objectifs poursuivis par la Communauté de Communes Médoc Estuaire à travers la création de ce ponton sont :

- Remplir les conditions des normes de sécurité ;
- Accueillir les professionnels : bateaux de croisière, bateaux promenade, péniches, voiliers de croisière, bateaux-taxis, ... ;
- Accueillir les particuliers : bateaux de plaisance, activités de tourisme nautique développées sur les petits ports de la Communauté de Communes ;
- Offrir un temps d'accès quotidien optimal (ponton en eau quelle que soit l'heure de la marée) ;
- Offrir un tirant d'eau optimal ;
- Remplir les conditions d'apponement des opérateurs et offrir les services nécessaires aux escales ;
- Permettre au public venu par voie fluviale d'accéder au Fort Médoc et/ou à l'ensemble des sites et activités touristiques de la Communauté de Communes depuis l'estuaire ;
- Permettre au public venu par voie terrestre d'accéder à des prestations offertes par les professionnels du tourisme fluvial ;
- Etre accessible aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

Dépenses prévisionnelles en euros (assujetties aux accords de subventions)		Recettes prévisionnelles en euros	
travaux	522 000,00 € HT	DETR	125 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	50 000,00 € HT	Réserve Parlementaire	15 000,00 €
		Conseil Régional	146 287,50 €
		SMIDDEST	70 000,00 €
		Conseil Général	100 000,00 €
		Collectivités Engagement de la commune de Cussac Médoc à hauteur de 50 000 €	128 000,00 €

Plan de financement prévisionnel, assujetti aux accords de subventions.

Les collectivités pourront être appelées à supporter le manque à gagner en cas de refus de subventions.

➤ Réalisation d'un ALSH sur le Pian Médoc :

Le bâtiment est une construction neuve qui aura pour fonction d'accueillir des enfants scolarisés ainsi que des jeunes en proposant différents loisirs éducatifs.

La structure accueillera des enfants 144 enfants dont 62 maternels et 82 primaires.

Elle sera divisée en 2 grands espaces ainsi que des espaces mutualisés.

Plan prévisionnel de financement :

Dépenses		Recettes	
Travaux	786 000,00 € HT	DETR (35%)	281 298,50 €
Maîtrise d'œuvre	46 800,00 € HT	CAF	284 703, 00 €
VRD	90 000,00 € HT	Conseil Général	80 250, 00 €
SPS	6 460,00 € HT		
Etude sol	8 500,00 € HT		
Contrôle tech.	11 250,00 € HT	Autofinancement	302 758, 50 €
TOTAL	949 010,00 € HT	TOTAL	949 010, 00 €

➤ Programmation Voirie 2ème tranche :

Ce programme de travaux concerne particulièrement les Communes d'ARSAC, du PIAN MEDOC ; CUSSAC FORT-MEDOC, LAMARQUE ; MACAU et CANTENAC.

Dépenses prévues : 1 053 360 € (cf. APCP 2014)

➤ Voirie communautaire :

Suite aux récentes intempéries, la nécessité d'une inscription de crédits à hauteur de 50 000 €, en prévision de la réparation de la voirie communautaire.

Les objectifs de gestion

L'objectif pour l'année 2014 étant de maintenir un niveau raisonnable d'épargne brute (CAF) pour la collectivité mais aussi de :

- Maitriser les charges courantes, rationaliser les achats.
- Maitriser les charges du personnel.
- Assurer une progression des recettes de fonctionnement régulière et tenable.
- Mener une gestion active de la dette (renégociation...).
- Rechercher d'avantages de financements extérieurs.
- Privilégier une politique de développement économique.

Ce débat d'orientations budgétaires s'inscrit dans la volonté de poursuivre une politique d'investissements liée au développement qualitatif d'un territoire.

Il conviendra, dans un cadre de politique générale, de définir des priorités afin d'éviter toute dérive des finances communautaires.